

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2026

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°
2984)

Commission	
Gouvernement	

N° 379

AMENDEMENT

présenté par

M. Huyghe, M. Castellani, Mme Guillerm, Mme de Maistre, Mme Vidal, M. Dive,
Mme Spillebout, M. Daubié, M. Duparay et M. Ray

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5 OCTIES, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.